



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 2 JUILLET 2025

Nombre de délégués en exercice : 53

Présents : 31

Excusés : 22

Date convocation : 5 juin 2025  
Date affichage : 17 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIÈRE P, CALINON S, CHAMPHANET S, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, HOFFMANN M, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.

Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, LAGALICE C, SCHMITT A.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DIEBOLT A, GUIBELIN H, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, CHANCENOTTE A.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, HENRIOD G, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance :** Monsieur DEJEUX Alain

Délibération n° 02072025-1cs

OBJET : Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2025,

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,

- ✓ APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

Fait à Brevans,  
Le 2 juillet 2025

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250702-02072025\_1CS-DE



Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-253900633-20250702-02072025\_1CS-DE





**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Ammexe 1

Nombre de délégués en exercice : 53  
 Présents : 36  
 Excusés : 17

Date convocation : 11 mars 2025  
 Date affichage : 7 avril 2025

**SEANCE du 19 mars 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FICHERE JP, MANGIN I, HENRY M, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.  
Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DUGOIS C, HENRIOD G, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, GARNIER JN, JOBELIN A.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEJEUX A, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LAGALICE C, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance :** Monsieur DAUNE Martin.

**Ouverture de la séance :**

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émargement, le Président déclare le nombre de 36 délégués présents à 19 heures.

Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024**

Les membres du Conseil syndical sont invités à approuver le compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,  
 ➤ APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250702-02072025\_1CS-DE

**Information au Conseil Syndical – Décisions prises par le Bureau Syndical**

**2. Communication des décisions prises par le Bureau Syndical**

**2.1 Marchés publics : Liste des conventions et marchés publics conclus entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025**

Le Président EXPOSE les marchés conclus entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025 dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical, suivant le tableau ci-dessous :

Objet du marché	Type de procédure	Nom du titulaire	Montant du marché
Acquisition de bacs roulants	MAPA	ESE	70 000 € HT / an Durée : 3 ans
Acquisition de colonnes aériennes de tri sélectif en PEHD pour le verre et le papier	MAPA	SULO	70 000 € HT / an Durée : 3 ans

Le Bureau Syndical, lors de la séance du 19 mars 2025, a pris connaissance des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025.

Le Conseil Syndical A PRIS CONNAISSANCE des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025.

**2.2 Ressources humaines - Modification du protocole relatif au temps de travail dans la collectivité**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L621-11 et -12 ;

Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 21112022-9bs sur le protocole relatif au temps de travail dans la collectivité,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2024,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Le Président EXPOSE :

Le Comité Social Territorial, en date du 2 décembre 2024, a émis un avis favorable concernant l'augmentation du nombre de jours de RTT accordés aux catégories A et B, passant de 2 à 6 jours de RTT maximum.

Ces jours de RTT seront accordés dans le cadre d'heures réalisées au titre d'événements particuliers en dehors des heures de travail classique.

Le Président PROPOSE :

- De modifier l'article 4.2.2 du protocole relatif au temps de travail pour passer de 2 jours à 6 jours de RTT maximum pour les agents des catégories A et B, suivant l'annexe jointe.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- A APPROUVE la modification de l'article 4.2.2 du protocole relatif à l'acquisition de jours ARTT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Délibérations du Conseil Syndical

### 3. Finances – Comptabilité – Budget

#### 3.1 Compte Financier Unique CFU – année 2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SICTOM de la Zone de Dole ;

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 19 mars 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 065 491.19	10 464 626.88	12 530 118.07
	Recettes réalisées (1)	B	2 094 619.91	10 465 849.30	12 560 469.21
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	E	3 232 541.85	11 287 509.63	14 520 051.48
	Dépenses réalisées (1)	E	1 926 589.68	11 014 980.06	12 941 569.74
	Reste à réaliser	F	836 184.36	0.00	836 184.36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	168 0030.23	-549 130.76	-381 100.53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 167 050.66	822 882.75	1 989 933.41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+H	1 335 080.89	273 751.99	1 608 832.88
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	-836 184.36	0.00	-836 184.36
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	498 896.53	273 751.99	772 648.52

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du SICTOM de la Zone de Dole
- DONNE au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 3.2 Affectation des résultats de l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'affectation des résultats pour l'année 2024 présentée par le Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 19 mars 2025 ;

AFFECTATION DES RESULTATS	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 549 130.76
Résultats antérieurs reportés	+ 822 882.75
<b>Résultat de fonctionnement reporté au R002</b>	<b>273 751.99</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	+ 1 335 080.89
Dont restes à réaliser d'investissement	- 836 184.36
<b>Solde d'exécution d'investissement reporté au R001</b>	<b>+ 498 896.53</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'affectation des résultats pour l'année 2024.

#### 4. Affaires générales

##### 4.1 Rapport d'activités 2004

Vu les articles L 2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical, dans sa séance du 19 mars 2025 ;

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération,

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le contenu des rapports d'activités sont définis selon l'article L 2224-17 -1 du code général des collectivités territoriales et les décrets n° 2000-404 du 11 mai 2020 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le SICTOM de la Zone de Dole comporte 4 adhérents : Communauté d'agglomération du Grand Dole, et les Communautés de Communes Jura Nord, Val d'Amour et Plaine Jurassienne et totalise 124 communes, 87 081 habitants. Au-delà des ménages, sont également collectés les déchets résiduels et recyclables de 1 040 professionnels, 146 collectivités, 13 campings et 29 stations d'épuration. Pour les déchèteries, 52 682 badges sont en circulation en 2024 contre 51 226 en 2023.

Le SICTOM de la Zone de Dole a collecté 52 119 tonnes de déchets en 2024 contre 49 292 tonnes en 2023.

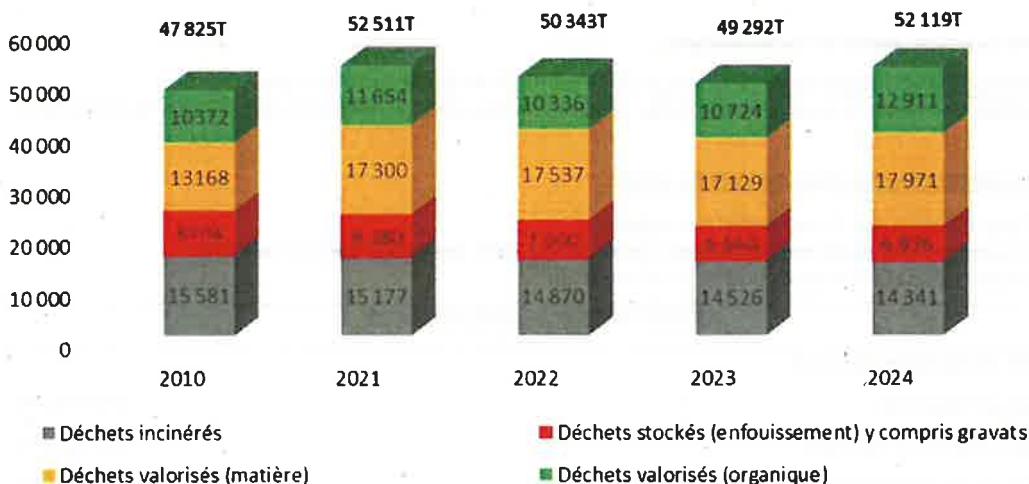
Les tonnages 2024 collectés sont répartis de la façon suivante :

- Déchèteries, bennes déchets verts et apports sur le site de Brevans :	28 737 tonnes – 330 kg/hab.
- Ordures ménagères résiduelles :	14 341 tonnes – 165 kg/hab.
- Emballages ménagers recyclables :	3 946 tonnes – 45 kg/hab.
- Verre :	3 586 tonnes – 41 kg/hab.
- JRM (journaux, revues, magazines) :	854 tonnes – 10 kg/hab.
- Textile :	534 tonnes – 6 kg/hab.

En matière de traitement, la répartition est la suivante :

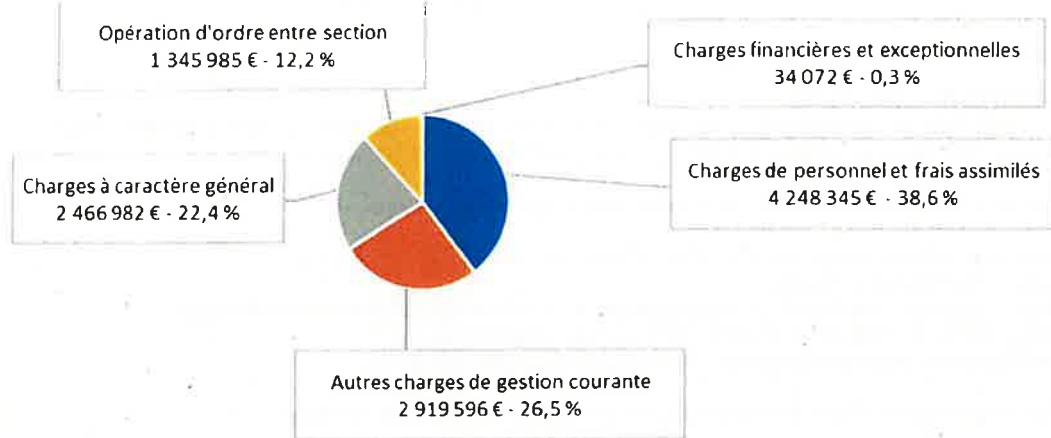
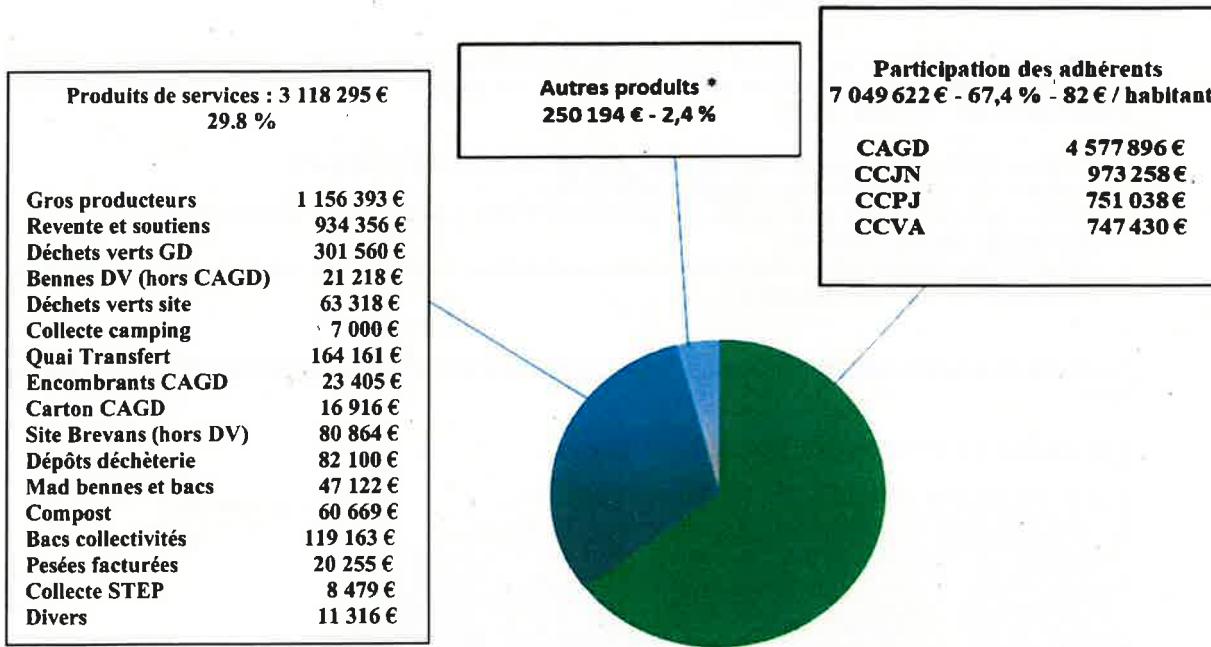
- 35% de recyclage matière	17 971 tonnes – 204 kg/hab.
- 30% d'incinération déchets résiduels	14 341 tonnes – 165 kg/hab.
- 20% de compostage	12 911 tonnes – 148 kg/hab.
- 15% d'enfouissement	6 896 tonnes – 79 kg/hab.

#### Evolution des flux de déchets selon valorisation (en tonnes)



La production de déchets a été en très forte hausse en 2024, avec une hausse importante des déchets verts collectés du fait des conditions climatiques (+18% - 2 058 tonnes supplémentaires), de l'augmentation des gravats (+4.5% - 215 tonnes supplémentaires), des tonnages supplémentaires en déchèteries et dans le bac de tri.

Seul, les déchets résiduels voués à l'incinération baisse de 185 tonnes entre 2024 et 2023, baisse amorcée depuis plusieurs années.

**Fonctionnement :****Dépenses de Fonctionnement : 11 015 K€ TTC****Recettes de Fonctionnement : 10 466 K€ TTC****Investissement :**

Les dépenses ont représenté un budget de 1 926 589 € TTC. Les recettes ont été de 2 094 620 € TTC.

**Les déchèteries : principal flux de déchets.**

18 349 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, soit 211 kg/habitant.

168 305 passages dans les 10 déchèteries en 2024.

Si le badge autorise 26 passages en déchèterie par année, 80% des usagers effectuent moins de 10 passages.

**Le service relation aux usagers :**

Durant l'année 2024, le service relation aux usagers a traité 13 317 demandes, une hausse de 11% par rapport à 2023. Le canal privilégié par les usagers reste le téléphone.

**Ressources humaines :**

En 2024, le SICTOM emploie 79 agents.

Les membres du Conseil Syndical ONT PRIS CONNAISSANCE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

#### **4.2 Orientations site de Brevans**

## Le Président EXPOSE :

## I ELEMENTS DE CONTEXTE

**ELEMENTS DE CONTEXTE**  
Le téménement foncier appartenant au SICTOM de la zone de Dole, 22, allée du Bois à Brevans représente une surface de 16.9 hectares répartie sur les communes de Brevans et d'Authume.

Les installations actuelles du SICTOM représentent environ 6.5 hectares.

Le reste des surfaces exploitées (6.8 ha) est occupé par les activités suivantes :

- Quai de transfert des déchets
  - Alpha Recyclage, plateforme de regroupement et de traitement des pneumatiques usagés
  - Alpha Carbone, unité de valorisation du broyat de pneumatiques
  - Installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée par BIPE

La zone non exploitée et non aménagée couvre une surface d'environ 3.6 hectares.

Ce site constitue une opportunité à plusieurs titres :

- Opportunité pour le SICTOM de la zone de Dole de développer ses activités ou de proposer de nouveaux services
  - Opportunité de développer des activités en lien avec la gestion des déchets et pour répondre aux besoins d'acteurs économiques du territoire.

La principale contrainte de ce site porte sur un accès unique pour tous les usages : flux logistiques du SICTOM et d'Alpha Recyclage, mais aussi l'accès pour les usagers et les salariés. Chaque jour, on enregistre en moyenne 200 entrées dont 110 Poids Lourds.

Ainsi, depuis 2022, différentes démarches ont été engagées avec plusieurs objectifs :

- Ainsi, depuis 2022, différentes démarches ont été engagées avec plusieurs objectifs :

  - Disposer d'un schéma directeur d'aménagement du site
  - Projeter les évolutions potentielles des activités du SICTOM et faire évoluer les activités déjà présentes
  - Exploiter les terrains disponibles
  - Rendre la disponibilité des terrains anciennement occupés pour l'installation de stockage des déchets inertes
  - Fluidifier, sécuriser et séparer les flux

## **II UN SCHEMA DIRECTEUR D'ENSEMBLE PRENANT EN COMPTE LES EVOLUTIONS POTENTIELLES DU SITE**

Il est proposé le schéma directeur d'ensemble ci-dessous :



Les principes ayant conduit au principe de ce schéma directeur d'aménagement sont les suivants :

- a) S'agissant des activités SICTOM, il a été pris en compte l'évolutivité des activités du SICTOM (orange hachuré) :
  - a. Extension de la plateforme de traitement des biodéchets en vrac issus des ménages (agrément sanitaire définitif depuis février 2025).
  - b. Possibilité d'étendre la déchèterie en associant d'autres activités : ressourcerie, végétalisation.
  - c. La plateforme bois (en rose) est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 mutualisé entre le SICTOM et un approvisionneur en bois (broyage des bois issus des déchèteries du SICTOM et massification – broyage des bois d'un approvisionneur).
- b) S'agissant du foncier occupé antérieurement par l'installation de stockage de déchets inertes (en vert), une démarche a été engagée avec l'Etat et le SYDOM à l'occasion de la clôture de l'arrêté d'exploitation accordée par l'Etat à BIPE, et qui prévoyait une remise en état des terrains.
- c) S'agissant des activités déjà présentes sur le site ou potentielles via les terrains non – exploités :
  - o Alpha Carbone devrait reprendre son activité fin décembre 2025 et a sollicité une extension de ses emprises actuelles pour les 2 entités Alpha Recyclage et Alpha Carbone (en bleu).
  - o Un projet de déconditionneur – hygiénisateur a émergé, porté par Engie Bioz, avec une perspective de mise en service en 2028. Ce déconditionneur – hygiénisateur représente plusieurs intérêts :
    - Disposer d'un outil de traitement des biodéchets pour les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les plateformes logistiques sur le territoire de Bourgogne – Franche Comté.
    - Produire des soupes de biodéchets, qui complèteront les sources d'approvisionnement de Dole Biogaz et alimenteront un nouveau méthaniseur porté par Engie Bioz sur le territoire du Grand Dole.
    - Compléter le panel des outils de valorisation des déchets déjà présents sur ce site, conformément aux objectifs poursuivis avec l'inscription du site dans le dispositif Territoires d'Industrie.
- d) Désenclavement du site de Brevans
 

Dans le cadre de ce schéma d'ensemble, il est également prévu un nouvel accès au droit de la D358. Cet accès serait réservé aux entités privées implantées sur le site de Brevans et permettrait de fluidifier et sécuriser les conditions de circulation, mais aussi d'accès au SICTOM par les usagers. Des échanges ont été initiés avec le Conseil départemental du Jura, qui est en cours d'étude de faisabilité de cet accès.
- e) Mise en compatibilité du PLU D'Authume
 

Il existe actuellement une bande de recul de 75 mètres au droit de la D673, qui contraint fortement la constructibilité des terrains disponibles. L'implantation du déconditionneur – hygiénisateur nécessite la réduction de cette bande de recul. Les démarches afférentes ont été engagées par le service urbanisme du Grand Dole fin 2024.

### III LE CADRE DE CES EVOLUTIONS AU TITRE DES COMPETENCES RESPECTIVES

Le SICTOM de la zone de Dole est un syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Sa mission est la gestion du service public de collecte et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences du SICTOM de la zone de Dole ne lui permettent pas d'aménager une zone économique, pour accueillir des entreprises.

Ainsi, il est envisagé la cession du terrain portant les activités économiques autres que celles du SICTOM, soit une surface estimée à 25 000m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre, ainsi que l'emprise de la voirie future d'accès à la zone économique.

### IV SOLICITATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Après présentation de ce point d'étape sur l'évolution du site de Brevans, le Président sollicite le Conseil syndical pour :

- Poursuivre les démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- Poursuivre les démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- Poursuivre la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### ➤ APPROUVE :

- La poursuite des démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- La poursuite les démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- La poursuite de la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

## 5. Informations et questions diverses

### 5.1 Point sur le futur schéma de collecte

- Mise en œuvre le 31 mars 2025
- Flyer avec calendrier de collecte dans les boîtes aux lettres
- Collecte spéciale de recyclables semaine 14
- Déploiement en parallèle de tablettes dans les bennes

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h30.

